

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Date de
convocation :
25 janvier 2017
Date de publication
et d'affichage :
31 janvier 2017

▪ **Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,

▪ **Absents avec pouvoir** : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN

▪ **Absents sans pouvoir** : Philippe BERNERY

▪ **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 1 de la séance du 30 janvier 2017**RÉF/N°2017-005 : SUPPRESSION D'EMPLOI : POSTE DU RÉFÉRENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire au regard des textes suivants :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 21 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

COMPTE TENU de la demande de suppression d'emploi pour les motifs suivants :

- Diminution de la dépense.

– Restructuration interne. Conséquence de la mise en disponibilité d'un agent. Objectif structurant : recherche d'efficacité pour rejoindre la maîtrise de la dépense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- la suppression de l'emploi de Référent des services techniques à temps complet.
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Technique					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Référent des services techniques	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC

- d'adapter au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

sous le n° 17-007D2017-005


(matière de l'acte : 4 Fonction Publique-1 Personnel stagiaire et titulaire de la FPT)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme

Le Maire
Norbert NAUDIN



DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Etaient présents</u> : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 31 janvier 2017	▪ <u>Absents sans pouvoir</u> : Philippe BERNERY ▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 2 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017- 006 : SUPPRESSION D'EMPLOI : POSTE DE RESPONSABLE DU CAMPING

Monsieur le Maire au regard des textes suivants :
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
 VU les crédits inscrits au budget,
 VU l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 30 janvier 2017 ;
 CONSIDÉRANT QUE les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
 COMPTE TENU de la demande de suppression d'emploi pour les motifs suivants :

- Suppression du poste de responsable du camping en vue de créer un poste de responsable des services techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, décide :

- la suppression de l'emploi du responsable du camping à temps complet.
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Technique					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<i>Responsable du camping</i>	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC

- d'adapter au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

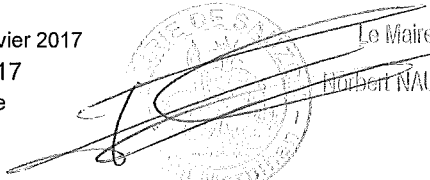
sous le n°17-008D2017-006

(matière de l'acte : 4 Fonction Publique-1 Personnel stagiaire et titulaire de la FPT)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme


 Le Maire
 Norbert NAUDIN

DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Date de
convocation :
25 janvier 2017
Date de publication
et d'affichage :
31 janvier 2017

- **Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
- **Absents avec pouvoir** : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
- **Absents sans pouvoir** : Philippe BERNERY
- **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 3 de la séance du 30 janvier 2017**RÉF/N°2017-007 : CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur *le Maire* rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que suite à la suppression du poste de responsable du camping il y a lieu de créer un poste de responsable des services techniques pour les services de la Commune : espaces verts, voirie, bâtiments et cantine, port, camping. Le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 30 janvier 2017. Monsieur le Maire ajoute que cet emploi correspond au grade d'Agent de Maîtrise, d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe ou d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe, filière technique, catégorie C et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, décide de :

- Créer un emploi relevant du grade d'Agent de Maîtrise, d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe ou d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe appartenant à la filière technique catégorie C, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget principal chapitre 012, article 6411.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

sous le n°17-009D2017-007

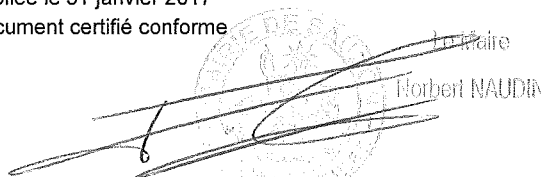
(matière de l'acte : 4 Fonction Publique-1 Personnel stagiaire et titulaire de la FPT)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme

Le Maire
Norbert NAUDIN



Secteur administratif

NOM-Prénom	Année naissance	Date d'entrée collectivité	Emploi	Grade	Echelon	IM	Temps de travail, STATUT, autorisation de travail à temps partiel
Portugal Violaine	1976	11/09/2001	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 2ème classe Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	7	364	Temps complet TITULAIRE CNRACL
GUERLAIS Emmanuella	1970	18/12/1996	Assistant urbanisme, PLU et gestion administrative de dossiers délégués par la Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe, Cadre d'emploi des adjoints administratifs de 1ère classe (avancement de grade au 2 juillet 2015)	5	391	Temps complet TITULAIRE CNRACL
RIBOUCHON Marie-Laure	1965	01/08/1989	Gestion du Personnel Affaires sociales Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif principal de 2ème classe, Cadre d'emploi des adjoints administratifs de 1ère classe	8	380	Temps complet TITULAIRE CNRACL
LE DOUX Nathalie	1979	01/01/2002	Agent comptable Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif principal de 2ème classe, Cadre d'emploi des adjoints administratifs de 1ère classe	5	343	Temps complet TITULAIRE CNRACL
FERRANDO Sandrine	1958	23/04/2015	Agence Postale Communale	Adjoint administratif territorial	1	321	16,16/35ème Contractuel

Délibération du conseil municipal du 2 décembre 2016

Délibération du conseil municipal n° 2015-053 du 02/07/2015

Délibérations n°D2011-077 et D2011-078 avancement de grade 2011

Création par délibération n°2010-095

Secteur technique

NOM-Prénom	Année naissance	Date d'entrée collectivité	Emploi	Grade	Echelon	IM	Observations
KERIGNARD Gurvan	1969	01/11/1991	TECHNIQUE SERVICES COMMUNAUX	Adjoint technique	11	367	Temps complet TITULAIRE CNRACL (temps partiel sur autorisation 80 %)
CELTON Dominique	1955	01/04/1997	TECHNIQUE COMMUNE : LAVERIE, SECOND CANTINE, ENTRETIEN DE	Adjoint technique	10	354	Temps complet TITULAIRE CNRACL
GUEGAN Yann	1975	01/03/1998	TECHNIQUE SERVICE DU PORT	Adjoint technique	7	332	Temps complet TITULAIRE CNRACL
DAIGRE Chantal	1956	01/02/2001	RESPONSABLE CANTINE	Adjoint technique	6	330	Temps complet TITULAIRE CNRACL (temps partiel sur autorisation 50%)
LALÉOUSE Loïc	1967	01/02/2003	TECHNIQUE RESPONSABLE DES ESPACES VERTS SERVICES COMMUNAUX	Adjoint technique principal de 1ère classe (avancement de grade au 1er août 2015)	3	365	Temps complet TITULAIRE CNRACL
BANET Erwan	1981	01/01/2002	TECHNIQUE SERVICE DU PORT	Adjoint technique	7	332	Temps complet TITULAIRE CNRACL
POSTE VACANT			RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES	Agent de Maîtrise, Adjoint technique principal de 1ère classe ou Adjoint technique principal de 2ème classe			Temps complet TITULAIRE CNRACL

Délibération du conseil municipal n° 2015-053 du 02/07/2015

Création par Délibération n°2017-007

Secteur culturel

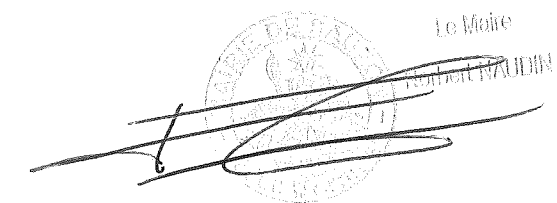
NOM - Prénom	Année naissance	Date d'entrée collectivité	Emploi	Grade	Echelon	IM	Observations
POSTE VACANT			Accompagnement musical de la classe de chant de l'école de musique municipale	Assistant d'enseignement artistique	1	321	Création de poste Temps partiel 4,71/20

Création par délibération n°2010-097

Secteur animation

NOM - Prénom	Année naissance	Date d'entrée collectivité	Emploi	Grade	Echelon	IM	Observations
Poste assuré par Monsieur KERIGNARD Gurvan			Accompagnement des enfants sur le trajet de la cantine et de l'école et surveillance sur le temps du repas	Assistant d'animation de 2ème classe	1	292	Poste vacant

Création par délibération n°2010-096

Le Maire

 FREDERIC NAUDIN

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Date de
convocation :
25 janvier 2017

▪ **Etaient présents :** Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,

▪ **Absents avec pouvoir :** François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN

▪ **Absents sans pouvoir :** Philippe BERNERY

Date de publication
et d'affichage :
7 février 2017

▪ **Secrétaire :** Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 4 de la séance du 30 janvier 2017**RÉF/N°2017- 008 : CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose le contenu de la convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public : bâtiment annexe du centre d'accueil.

Cette convention prend effet au 1^{er} février 2017 pour une période de 2 mois, renouvelable de manière expresse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention, définit sa redevance mensuelle à 800 € et charge Monsieur le Maire de signer la convention jointe.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017

sous le n°17-010D2017-008


(matière de l'acte : 3- Domaine et Patrimoine – 5 - Autres actes de gestion du domaine public)

Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

Le Maire
Norbert NAUDIN



**MAIRIE DE SAUZON
MORBIHAN**

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Etaient présents :</u> Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN ▪ <u>Absents sans pouvoir :</u> Philippe BERNERY
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 7 février 2017	▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 5 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-009 : ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF DES CANALISATIONS D'EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES – H2O

Monsieur le Maire expose le contenu de la convention H2O et le descriptif des tarifs liés.

La durée de la convention s'étend du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 pour un coût HT annuel estimé à 2 483,90 €, décomposé de : 1,5 jours de curage et de la prestation bac à graisse du restaurant scolaire HT 570,30 € HT.

Coût : <u>curage</u> : forfait 1,5 jours	→	1 913,60 € HT
Bac graisse restaurant scolaire pour 2 passages	→	570,30 € HT

TOTAL		2 483,90 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de signer la convention jointe.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017

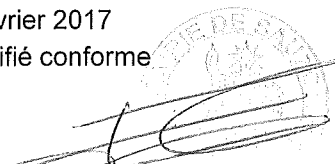
sous le n°17-011D2017-009

(matière de l'acte : 1-Commande publique-4 Autres types de contrats)

Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme


Le Maire
Norbert NAUDIN

**MAIRIE DE SAUZON
MORBIHAN**

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de
convocation :
25 janvier 2017

Date de
publication
et d'affichage :
7 février 2017

▪ **Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,

▪ **Absents avec pouvoir** : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN

▪ **Absents sans pouvoir** : Philippe BERNERY

▪ **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 6 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-010 : RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITE CIVILE

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de la réserve communale de sécurité civile (joint en annexe).

Monsieur le Maire explique le principe de la réserve communale de sécurité civile :

Le bénévole s'engage sur un an.

Cet engagement est renouvelable par tacite reconduction.

L'engagement peut être interrompu à tout moment, soit par démission, soit par décision du Maire.

Les agriculteurs, sont indemnisés par la SDIS pour les frais de : déplacements, rotations, etc... Coût horaire joint.

La Commune indemnise, par le biais de son assurance, lorsqu'il y a dégradation du matériel de l'agriculteur liée à la mission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017

sous le n°17-012D2017-010

(matière de l'acte : 6- Libertés publiques et pouvoir de police –
4 - Autres actes réglementaires)

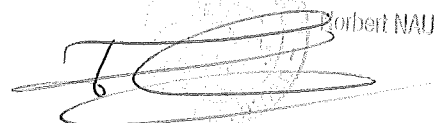
Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

Le Maire

Norbert NAUDIN



DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13</p>	<p>▪ <u>Etaient présents</u> : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017</p>	<p>▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 7 février 2017</p>	<p>▪ <u>Absents sans pouvoir</u> : Philippe BERNERY</p> <p>▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN</p>

Délibération n° 7 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-011 : ZA DES SEMIS - AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'ACTE DE VENTE DU LOT N°11 DE LA Z.A. DES SEMIS

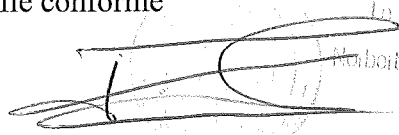
Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 16 janvier 2017 de Monsieur MOREL Yvon, Entreprise de CONSTRUCTION CHARPENTE METALLIQUE Zone Artisanale de Kervoyelle 56 250 TREFFLEAN. Il sollicite le lot n°11 pour un projet d'activité de construction de charpente métallique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du lot n° 11, parcelle ZS N° 259 de 2000 m².

Montant de la transaction :

- non soumis à TVA : 6 220€
- montant HT soumis à la TVA 50 780, 00 €, TVA 20% : 10 156,00 €, Montant TTC 60 936, 00€
- Total à payer : 67 156, 00€

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Télétransmission le 7 février 2017
sous le n°17-013D2017-011 (matière de l'acte 3-6)
Accusé réception le février 2017
Publiée le 7 février 2017
Document certifié conforme


Le Maire
Norbert NAUDIN

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Etaient présents</u> : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
<u>Date de publication</u> de	▪ <u>Absents sans pouvoir</u> : Philippe BERNERY
<u>et d'affichage :</u> 7 février 2017	▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 8 de la séance du 30 janvier 2017**REF/N°2017-012 : ZA DES SEMIS - AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L' ACTE DE VENTE DU LOT N°1 DE LA Z.A. DES SEMIS**

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2016-063 prise lors de la séance du 28 octobre dernier concernant la vente du lot n°1 au profit de monsieur Fabien PAUMIER pour un projet d'activité de réparation mécanique.

Il informe le conseil municipal que monsieur Paumier sollicite la vente au profit de la S.C.I. « FPMP ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du lot n° 1, parcelle ZS N°246 de 1 500 m² au profit de la S.C.I. « FPMP » ayant pour gérant monsieur Fabien PAUMIER et madame Maud PLESSIS (Extrait KBIS Joint) pour le projet d'activité de réparation mécanique.

Montant de la transaction :

- non soumis à TVA : 4 665, 00 €
- montant HT soumis à la TVA 38 085, 00 €, TVA 20% : 7 617,00 €, Montant TTC 45 702, 00€
- Total à payer : 50 367, 00€

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017

sous le n°17-014D2017-012 (matière de l'acte 3-6)

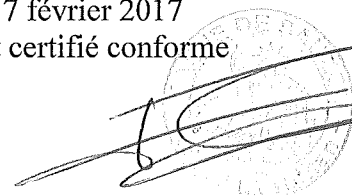
Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

Le Maire

Norbert NAUDIN



DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Etaient présents :</u> Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 31 janvier 2017	▪ <u>Absents sans pouvoir :</u> Philippe BERNERY ▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 9 de la séance du 30 janvier 2017**REF/N°2017-013 : ETALEMENT DES CHARGES POUR L'ELAGAGE DES PEUPLIERS –BUDGET CAMPING**

Monsieur le Maire expose le principe de l'étalement des charges liées aux frais d'élagage des Peupliers au camping municipal.

Les écritures ayant été prévues au budget primitif 2016, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'étalement des charges sur une durée de dix ans à compter de l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

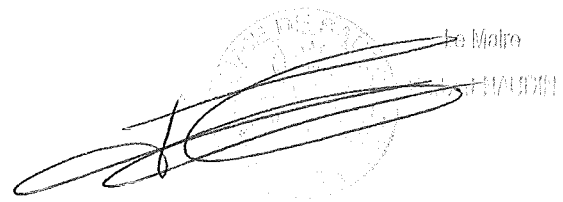
sous le n° 17-015D2017-013

(matière de l'acte : 7 Finances locales, 1 Décisions budgétaire)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme

 Le Maire

**MAIRIE DE SAUZON
MORBIHAN**

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Étaient présents :</u> Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN ▪ <u>Absents sans pouvoir :</u> Philippe BERNERY
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 7 février 2017	▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 10 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-014 : AVENANT AU CONTRAT JVS MAIRISTEM : MODULE JOCKER CHORUS PRO

La dématérialisation en matière budgétaire et comptable s'est opérée par étapes avec la mise en place du protocole d'échanges standard (P. E. S.) pour la dématérialisation des mandats, titres et bordereaux, le PES Paye, les budgets et comptes administratifs avec ACTES budgétaires (aide au contrôle de légalité dématérialisé).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle étape est franchie dans la dématérialisation puisque toute structure publique (État, collectivités locales et établissements publics nationaux) doit être en mesure d'émettre et réceptionner ses factures par voie électronique. Cette obligation sera mise en œuvre au moyen d'un portail unique et gratuit pour l'ensemble des acteurs concernés par la facturation : Chorus Pro (C.C.P. : Chorus Pro portail).

La facturation électronique deviendra progressivement obligatoire à destination des entités publiques, selon le calendrier suivant :

- depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) et les personnes publiques ;
- au 1^{er} janvier 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) ;
- au 1^{er} janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) ;
- au 1^{er} janvier 2020 pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés).

L'enjeu est :

- le gain de temps dans l'envoi, le traitement et le suivi des factures,
- l'économie d'affranchissement et d'archivage,
- nouveau service : suivi en ligne de l'état de traitement des factures émises disponibles via le portail Chorus Pro.

Afin de diminuer le nombre de manipulation à effectuer par le service comptable, le prestataire de service JVS Mairistem propose le module JOCKER CHORUS PRO – connecteur comptabilité afin de mettre en place une :

- fenêtre de rapprochement des factures récupérées automatiquement,
- mise à jour automatique du statut des factures sur le portail.

- Budget SIREN PRINCIPAL N° 215602418 (Budget principal, port, camping, ZA Semis)
Coût annuel 80 € HT

- Budget SIREN COMPLÉMENTAIRE N° 265602565 (Budget CCAS)
Coût annuel 52 € HT
Coût total annuel 80 € HT

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017

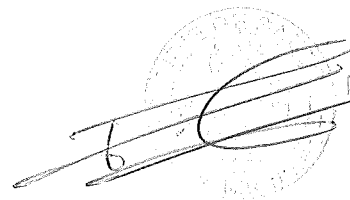
sous le n°17-016D2017-014

(matière de l'acte : 1-Commande publique-4 Autres types de contrats)

Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

 Le Maire
Robert NAUDIN

DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13</p>	<p>▪ <u>Étaient présents</u> : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017</p>	<p>▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 7 février 2017</p>	<p>▪ <u>Absents sans pouvoir</u> : Philippe BERNERY</p> <p>▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN</p>

Délibération n°11 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-015 : COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE REF N° 2016-027 :

- **Communication sur les marchés publics passés depuis le 15 décembre 2016**

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant	
				HT	TTC
Principal	19/12/16	Vœux solidaires	Cartes de vœux	130,00	156,00
Principal	14/01/17	SARL LE BOUT DU MONDE	Fournitures administratives	610,46	732,55
Principal	11/01/17	ABOUD Amor & Fils	Vente de barrières HERAS	1 380,00	1 656,00
Principal	11/01/17	RÉTIF	Illuminations Noël	327,22	392,66
Port	13/12/16	MANUTAN	Chaussures	383,25	459,90

- **Communication sur les régies créées :**

- Arrêté N° 2017-01 en date du 16 janvier 2017 : régie d'avances Conseil Municipal des Jeunes.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

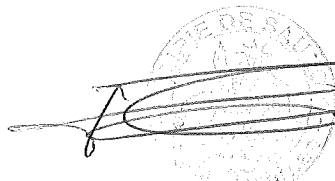
Télétransmission le 7 février 2017

sous le n° 17-017D2017-015 (matière de l'acte 1-1 : Commande publiques – Marchés publics)

Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

Le Maire

Norbert NAUDIN

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Étaient présents :</u> Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 31 janvier 2017	▪ <u>Absents sans pouvoir :</u> Philippe BERNERY ▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 9 de la séance du 30 janvier 2017**REF/N°2017-013 : ETALEMENT DES CHARGES POUR L'ELAGAGE DES PEUPLIERS –BUDGET CAMPING**

Monsieur le Maire expose le principe de l'étalement des charges liées aux frais d'élagage des Peupliers au camping municipal.

Les écritures ayant été prévues au budget primitif 2016, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'étalement des charges sur une durée de dix ans à compter de l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

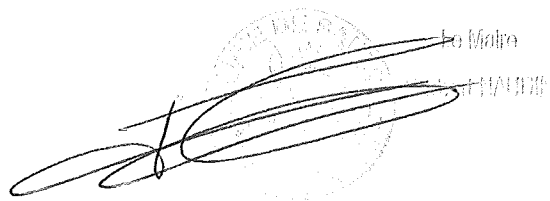
sous le n° 17-015D2017-013

(matière de l'acte : 7 Finances locales, 1 Décisions budgétaire)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme

 Le Maire